



# Décision à l'égard du Programme d'aide financière aux participants de la CCSN

Demande de renouvellement du permis de la Société  
d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick pour la centrale  
nucléaire de Point Lepreau

---



## PAFP

Programme d'aide financière  
aux participants

30 septembre 2011



## **Décision de la CCSN sur l'allocation de financement aux participants pour la demande de renouvellement du permis de la Société d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick pour la centrale nucléaire de Point Lepreau**

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé le 18 juillet 2011 qu'elle offrirait jusqu'à 75 000 \$, dans le cadre de son Programme d'aide financière aux participants (PAFP), afin d'aider les membres du public, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées à participer au processus réglementaire concernant la demande de la Société d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (ENNB) de renouveler, pour une période de cinq ans, le permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le délai pour soumettre une demande d'aide financière à la CCSN était le 9 septembre 2011.

### **Contexte**

La CCSN a rendu disponible une aide financière pour :

- la fourniture de renseignements nouveaux, distincts et précieux à la CCSN au moyen d'interventions informées et relatives au sujet étudié;
- aider les parties intéressées à se préparer en vue de participer à la « deuxième journée » du processus d'audiences publiques du tribunal de la Commission sur la question à l'étude, qui aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2011 à Saint John (Nouveau-Brunswick).

Un Comité d'examen de l'aide financière (CEAF) indépendant de la CCSN a été formé pour examiner les demandes d'aide reçues par l'administratrice du PAFP de la CCSN, et pour formuler des recommandations sur l'allocation d'un montant maximal de 75 000 \$ aux bénéficiaires admissibles.

Les membres du CEAF étaient : M. Guy Riverin, expert en évaluation environnementale et fonctionnaire fédéral à la retraite, M. Bruce Young, directeur à la retraite de l'ACEE, et M<sup>me</sup> Heather Jarrett, experte en évaluation environnementale et fonctionnaire fédérale à la retraite.

Le 21 septembre 2011, les membres du CEAF se sont rencontrés pour examiner les quatre demandes de financement reçues par la CCSN. Le montant total demandé s'élevait à 93 879 \$.

### **Admissibilité et critères relatifs au financement**

Les demandeurs admissibles comprenaient des particuliers, des groupes autochtones ou des sociétés à but non lucratif pouvant démontrer ce qui suit :

- avoir un intérêt direct et local dans le projet, notamment vivre à proximité du secteur du projet ou y posséder des biens fonciers; ou
- posséder une perception de la collectivité locale ou des connaissances traditionnelles autochtones pouvant être utiles au projet proposé; ou
- porter un intérêt aux incidences éventuelles du projet sur les terres visées par un traité ou un règlement, un territoire traditionnel ou les revendications et droits connexes;

- prévoir fournir au tribunal de la Commission des renseignements à valeur ajoutée intéressant le mandat de la CCSN et la question à l'étude.

Le Comité a également vérifié si chaque demande de financement était complète, reçue dans les délais fixés, raisonnable et justifiable à l'égard de la question à l'étude.

D'autres facteurs pris en compte par le CEAF sont publiés dans le [Guide du Programme d'aide financière aux participants de la CCSN](#), et incluent ce qui suit :

Par ordre de priorité, la mesure dans laquelle le demandeur :

- est susceptible d'être *directement* touché par le projet.
- peut fournir :
  - des connaissances traditionnelles autochtones, des connaissances communautaires ou une perception locale importante;
  - une perception ou un point de vue utile sur les problèmes relatifs à la question à l'étude;
  - une expertise provenant de sources professionnelles crédibles et de bonne réputation.
- représente d'une seule voix de nombreuses parties directement touchées par la question à l'étude.
- n'a pas accès à d'autres sources de financement pouvant appuyer la présentation de commentaires pour la question à l'étude.

La mesure dans laquelle la proposition en vue d'une aide financière, la nature des activités proposées et les frais associés :

- sont raisonnables pour la question à l'étude;
- s'inscrivent dans le cadre de la question à l'étude *et* de l'aide financière maximale disponible;
- ne font pas double emploi et ne recourent pas les travaux entrepris par d'autres;
- ne sont pas déjà menés dans le cadre normal des activités du demandeur;
- apportent une expertise ou des renseignements à valeur ajoutée pour la CCSN, relatifs à la question à l'étude.

## **Décision à l'égard du Programme d'aide financière aux participants de la CCSN**

La Commission canadienne de sûreté nucléaire a attentivement examiné les recommandations du CEAF au sujet de l'allocation de l'aide financière en lien avec la demande de renouvellement de cinq ans du permis d'exploitation de la Société d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (ENNG) pour la centrale nucléaire de Point Lepreau.

En ce qui concerne les demandeurs d'aide financière pour la question à l'étude, la CCSN accepte toutes les recommandations du Comité et approuve le remboursement d'un montant maximal de 29 880 \$ pour les bénéficiaires ci-dessous.

<b>Demandeur</b>	<b>Montant maximal disponible</b>
Energy Probe Research Foundation	<b>Jusqu'à 5 400 \$</b>
Chef Hugh Akagi du Passamaquoddy Nation Recognition Group Inc.	<b>Jusqu'à 7 390 \$</b>
Sharon Murphy-Flatt, au nom de CCNB Action, section Saint John Fundy	<b>Jusqu'à 17 090 \$</b>

Pour que les fonds soient versés, les bénéficiaires doivent signer un Accord de contribution qui précise le montant maximal approuvé pour leur proposition et les produits livrables qui doivent être fournis pour le deuxième jour de l'audience publique du tribunal de la Commission.

### **Renseignements supplémentaires**

Trudy Chapman

Conseillère principale des politiques et Administratrice du Programme d'aide financière aux participants |

Commission canadienne de sûreté nucléaire | 613-943-7431 | [pfp-pafp@cnscccsn.gc.ca](mailto:pfp-pafp@cnscccsn.gc.ca)

Gouvernement du Canada